

Vallée Sud HABITAT

MAG

N°63 JANVIER 2025



Une rénovation de qualité

Au 18 boulevard des frères Vigouroux à Clamart, Vallée Sud Habitat vient de restructurer un immeuble ancien comprenant 8 logements et 1 commerce.

RÉSIDENCE BIEN ENTRETENUE, QUALITÉ D

Pour Vallée Sud Habitat, une résidence ne doit pas se contenter d'offrir un toit. Nous voulons qu'elle soit un environnement de liens sociaux. Un entretien régulier et de qualité a un impact significatif sur la qualité de vie des habitants.



Une résidence bien entretenue assure d'abord la sécurité des habitants. Nos équipes ou nos prestataires interviennent régulièrement sur les structures (toiture, escaliers, ascenseurs, etc.), ce qui permet d'éviter les accidents liés à l'usure ou au vieillissement des matériaux. Une maintenance rigoureuse des équipements de sécurité, tels que les alarmes incendie ou les éclairages d'urgence, renforce ce sentiment de protection.

Les locataires de Vallée Sud Habitat plus satisfaits que la moyenne

Lors de l'enquête de satisfaction AORIF de l'été 2023, portant sur 30 bailleurs en Ile-de-

France et 386 000 logements, le niveau de satisfaction des locataires de Vallée Sud Habitat est ressorti au-dessus de la moyenne mesurée chez les autres bailleurs de l'étude. L'entretien régulier des parties communes – hall d'entrée, couloirs, espaces verts – contribue également à embellir l'environnement de vie. Un immeuble propre et bien agencé renvoie une image positive, encourageant le respect et la convivialité entre voisins. Par opposition, un bâtiment mal entretenu peut rapidement devenir un lieu de négligence, voire de dégradation accélérée, impactant la vie et le moral des habitants.

Les espaces verts offrent un lieu d'agrément, de détente et de rencontres, permettant aux résidents, notamment aux enfants et aux per-

sonnes âgées, de profiter de l'extérieur sans avoir à se déplacer loin de chez eux.

Vallée Sud Habitat joue un rôle fondamental dans l'entretien général des résidences. Pour autant, les résidents, par leur comportement, ont eux aussi une responsabilité importante. Pour garantir un entretien vraiment satisfaisant, la collaboration entre les deux parties est primordiale.

Une collaboration étroite est nécessaire entre bailleur et locataires

Chaque locataire est responsable de l'entretien courant de son logement. Cela inclut notamment la maintenance des installations in-



Le service Espaces verts de Vallée Sud Habitat veille à la propreté et à l'esthétique d'environ 17 hectares répartis sur 45 sites des villes de Clamart et Châtillon. A noter : l'entretien se fait avec « zéro produits phytosanitaires ».

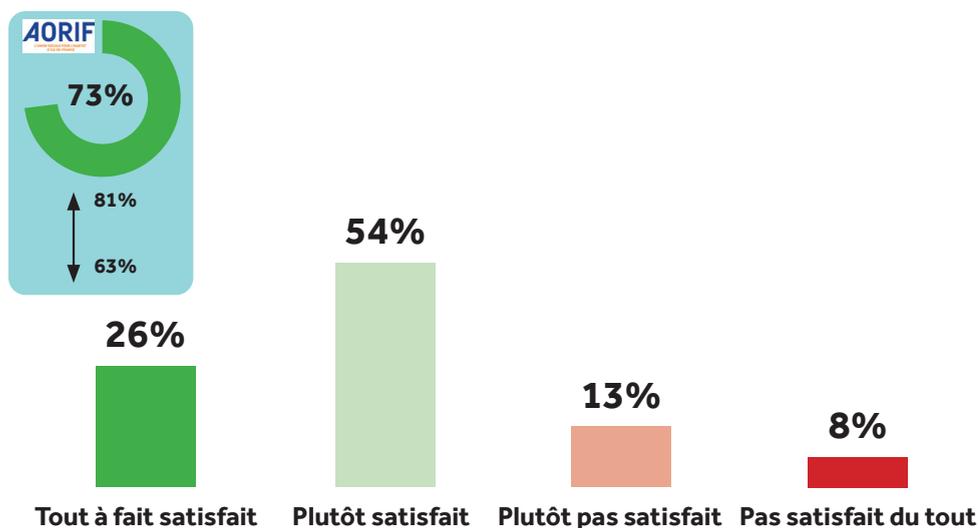
DE VIE EN PLUS

onnement propice à l'épanouissement de tous les résidents et à la création

Concernant la sécurité et la tranquillité dans votre résidence et aux abords proches, vous êtes :

79% Satisfaits

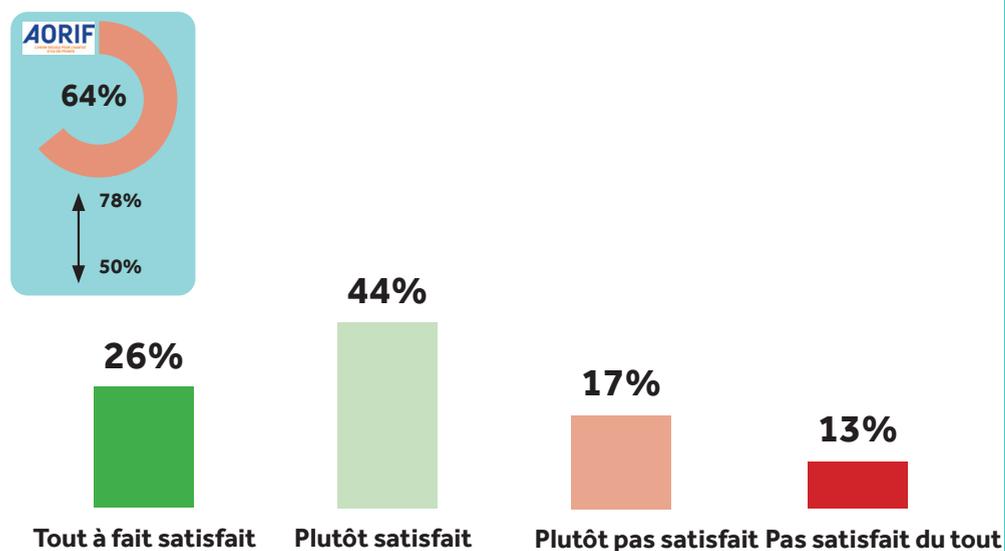
21% Insatisfaits



Êtes-vous satisfait de la propreté des espaces extérieurs et des abords de votre résidence ?

70% Satisfaits

30% Insatisfaits



térieures comme la plomberie, l'électricité ou encore les revêtements (peinture, sols). En effectuant régulièrement ces petites réparations ou en veillant à l'entretien de leur logement, les résidents participent activement à la préservation du bien-être collectif. Un logement en bon état est également un gage de confort personnel et réduit les risques de pannes ou de détériorations majeures qui pourraient nécessiter une intervention plus lourde et coûteuse.

Quant aux parties communes, elles représentent un espace partagé sous la responsabilité de tous les résidents. Les halls, couloirs, escaliers, ascenseurs ou encore les espaces

verts doivent être respectés et préservés. Le simple fait de ne pas jeter de déchets dans les parties communes, de ne pas dégrader les équipements, ou encore de signaler rapidement tout dysfonctionnement au bailleur, permet de maintenir la qualité de vie de l'ensemble des habitants.

Ce respect mutuel des parties communes contribue à créer un climat de confiance et de bienveillance entre voisins, favorisant une cohabitation harmonieuse. Il appartient aussi à chaque résident de s'impliquer activement pour faire de la résidence un espace agréable à vivre pour tous.

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Pour un cadre de vie sûr et confortable

Chez Vallée Sud Habitat, nous considérons que le bon entretien de nos résidences est bien plus qu'une simple obligation. Il constitue le socle de la qualité de vie que nous voulons garantir à nos résidents. Il vise à offrir un espace où chacun peut évoluer sereinement, sans avoir à craindre pour sa sécurité ou son confort.

Nos efforts paient, puisque la dernière enquête AORIF a montré que la satisfaction de nos locataires était sensiblement au-dessus de la moyenne pour la sécurité et la tranquillité des résidences (79% contre 73%) comme pour la propreté des abords et des espaces extérieurs (70% contre 64%).

Bien entendu, cet effort que nous déployons, et que nous avons à améliorer, serait incomplet sans la participation active de chaque résident. En respectant les parties communes, en prenant soin de leurs logements et en signalant rapidement toute anomalie, ils jouent un rôle fondamental dans cette dynamique positive.

Nous continuerons à placer la qualité du cadre de vie au centre de toutes nos décisions, et à œuvrer quotidiennement pour que nos résidences soient des lieux où chacun se sent bien, en sécurité, et entouré d'une communauté respectueuse et solidaire.

Jean-Didier BERGER
Député-Maire de Clamart
Président du Territoire Vallée Sud
- Grand Paris



LE GARDIEN D'IMMEUBLE, LIEN PRIVILÉGIÉ ENTRE VALLÉE SUD HABITAT ET SES LOCATAIRES

Vallée Sud Habitat privilégie la dimension humaine et le contact de proximité. C'est pourquoi une équipe nombreuse de gardiens est déployée dans les résidences.

Le principe est de disposer en moyenne d'un gardien pour 100 logements, avec une adaptation en fonction de la configuration de chaque résidence. Un immeuble en hauteur de 80 logements avec une seule entrée n'a pas les mêmes contraintes qu'une résidence de 40 logements avec 5 entrées. L'importance des surfaces à entretenir est également prise en compte.

Le dispositif des gardiens pour l'entretien ménager et l'évacuation des déchets est renforcé par l'intervention d'une entreprise, choisie

Rappel concernant le bon usage des parties communes par les locataires

- Ne pas laisser les enfants jouer ou stationner dans les escaliers, paliers, passages, couloirs, caves et autres parties communes.
- Ne pas stationner ou se rassembler sans motif dans et devant les entrées d'immeubles ou d'escaliers.
- Ne laisser séjourner aucun objet ou dépôt en général dans les escaliers, paliers, couloirs, gaines, vestibules, entrées d'immeubles, pas plus qu'aux alentours de l'immeuble.
- Respecter la propreté des parties communes et des espaces extérieurs.
- Ne pas fumer dans les parties communes
- Ne pas entreposer d'objets personnels ou encombrants dans les parties communes ou les locaux communs (locaux à vélo et poussettes)
- Balcons ou loggia : fixer les jardinières et les pots de fleurs à l'intérieur des balcons et des garde-corps ; ne pas y entreposer d'objets encombrants (notamment des armoires) ou dangereux ; ne pas installer de piscines gonflables ; étendre le linge de telle manière qu'il ne soit pas visible de l'extérieur ; ne pas jeter d'objets et de débris (mégots de cigarettes, restes d'aliments, poubelles en tout genre...) par les fenêtres et les balcons. Ne pas utiliser de barbecue.
- Respecter les consignes liées aux déchets ménagers : ordures ménagère, tri sélectif, encombrants...
- Jeter les prospectus dans la poubelle située dans chaque entrée.
- Nettoyer les salissures causées dans l'espace commun.
- Disposer des déchets dans des sacs fermés.
- Ramasser les déjections des animaux (pour les propriétaires d'animaux de compagnie).
- L'ascenseur, première voie de circulation quotidienne, doit s'utiliser avec vigilance pour réduire les risques de pannes et les frais d'entretien. Ne pas laisser les enfants et les personnes vulnérables l'utiliser seuls.
- Respecter et faites respecter la propreté des halls et des escaliers et plus généralement des espaces à vivre.
- Utiliser un paillason et veiller à son bon entretien.

après appel d'offres. Elle intervient quand il n'y a pas de gardien pour l'entretien ménager (absence, congés, secteur spécifiques...). ●●●



Les gardiens gèrent également l'évacuation des déchets. Plusieurs d'entre eux participent à un groupe de travail sur la gestion des encombrants avec le territoire Vallée Sud Grand Paris.

Un responsable de secteur pour garantir la qualité du service rendu



Suite à l'enquête de satisfaction de 2023, un contrôle de site par le responsable de secteur a été mis en place. Il permet d'accompagner et soutenir le gardien dans ses différentes tâches et de l'aider à s'améliorer si nécessaire.

Il ou elle :

- Organise les missions des équipes de proximité dont il ou elle est responsable.
- Supervise et vérifie le travail des équipes de gardiens, de gardiennes et/ou de prestataires qui assurent l'entretien et la surveillance techniques des bâtiments.
- Planifie, suit et contrôle les opérations de maintenance en lien avec les équipes concernées dans l'organisme.
- Vérifie la bonne réalisation des travaux d'entretien et de nettoyage réalisés sur site par des visites régulières.
- Accompagne les équipes de proximité dans les difficultés qu'elles peuvent rencontrer dans leurs fonctions.
- Gère les réclamations des locataires, notamment techniques.

RÉSIDENTIALISATION À TRIVAUX

Au sein de la résidence Trivaux, 4 immeubles font l'objet d'une ambitieuse opération de résidentialisation, préalable important pour inciter les locataires à devenir propriétaires, dans le cadre d'un dispositif financier attractif et sécurisé.



Le 11 septembre dernier, les résidents des immeubles R1, R2, R3 et R4 ont assisté à une présentation complète du projet, en présence de l'architecte et du maître d'œuvre du projet.

La politique de résidentialisation menée par Vallée Sud Habitat dépasse les limites de l'approche classique. Elle se veut globale et intègre des dispositifs de sécurisation, de rénovation énergétique et de commercialisation. C'est un levier majeur pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques actuels, permettant de transformer les quartiers en renforçant la qualité de vie, en réduisant les charges énergétiques des ménages, et en valorisant le patrimoine immobilier. L'enjeu à long terme est d'assurer un développement durable et inclusif, où chaque résident, qu'il soit locataire ou propriétaire, trouve sa place dans un cadre de vie respectueux de l'environnement et favorable à la cohésion sociale.

Ravalement et réhabilitation thermique



AVANT



APRÈS

Le projet prévoit un changement complet de l'aspect des bâtiments, combiné avec une meilleure isolation des façades. Dans le contexte actuel d'urgence climatique, intégrer la rénovation énergétique aux projets de résidentialisation est en effet une priorité de Vallée Sud Habitat.

Concrètement, il est procédé à la dépose des isolants, des enduits et des briques existantes et à la mise en place d'un isolant de façade avec enduit monocouche. Les volets pliants et les garde-corps sont remplacés, tandis que les menuiseries des logements sont conservées. Les Halls d'entrée sont modifiés et les portes d'entrée dans les immeubles remplacées. Par ailleurs, le changement de l'architecture des bâtiments permet leur valorisation.

Aménagement des espaces verts et clôtures



Portail d'accès à la résidence, grille métallique sur muret et muret de clôture périphérique constituent la partie classique de l'opération de résidentialisation. Par la création d'espaces communs bien délimités, elle répond à l'enjeu fondamental de sécurisation des espaces.

L'opportunité d'accéder à la propriété

L'un des points innovants de la politique de Vallée Sud Habitat réside dans la mise en vente de certains logements, à destination des locataires ou d'acquéreurs potentiels. Cela vise à renforcer la mixité sociale, à créer des parcours résidentiels, et à diversifier les ressources financières de l'Office. Cela permet d'investir dans la réhabilitation d'autres logements sociaux et d'optimiser la gestion du parc immobilier.

Les locataires bénéficient d'une offre attractive avec une décote de 35% sur l'achat du logement qu'ils occupent, et d'un accompagnement personnalisé.

Le calendrier

Les premiers travaux ont débuté en juin avec la réalisation d'une chaufferie indépendante.

Les travaux d'isolation thermique et de résidentialisation ont été lancés au cours du dernier trimestre 2024 en partenariat avec le cabinet d'architecte Breitman & Breitman et le bureau d'études techniques Nortec Paris. La commercialisation est lancée, elle a été confiée à TRANS'ACTIF IMMOBILIER. Au fur et à mesure des ventes et des rénovations d'appartements, d'autres logements seront mis en vente auprès des locataires. ●●●

Les différentes possibilités offertes dans le cadre de la commercialisation

Maintien dans les lieux

- Pour les locataires ne souhaitant pas ou ne pouvant pas acquérir, les conditions du bail en cours restent les mêmes et Vallée Sud Habitat reste votre seul interlocuteur

Achat de son logement

- Pour les locataires souhaitant acquérir leur propre logement sous réserve de 2 ans d'occupation continue avec un prix décoté - 35 % par rapport au prix de référence

Achat d'un logement vacant

- Pour les locataires souhaitant acquérir un autre logement vacant dans la résidence selon les disponibilités au prix de référence (pas de décote)

Ascendant ou descendant

- Pour les locataires souhaitant faire bénéficier tout ascendant ou descendant de la même opportunité sous réserve du respect des plafonds de ressources PLS Accession

Demande de mobilité

- Pour les locataires souhaitant découvrir un autre patrimoine locatif ou en accession auprès de Vallée Sud Habitat

MODERNISATION DE DEUX RÉSIDENCES À CHÂTILLON

Les résidences Le Cèdre et Gatnot vont bénéficier d'une opération de réhabilitation visant à offrir aux résidents un cadre de vie modernisé, plus confortable, tout en réduisant leur empreinte carbone.

A Gatnot, l'immeuble de 116 logements fera l'objet à la fois d'une amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, et d'une amélioration des logements : rénovation des façades, modification des ascenseurs qui sont aujourd'hui en demi-palier, rénovation intérieure des logements, parkings, cage d'escalier.

La réhabilitation de la résidence Le Cèdre, 133 logements livrés en 1969, est également prévue. Deux réunions de concertation avec l'ensemble des locataires ont déjà eu lieu, en mars et octobre 2024.



Résidence Gatnot, les axes de réflexion en cours pour le périmètre de la réhabilitation sont : la remise aux normes de la sécurité incendie, l'amélioration de la performance énergétique, l'amélioration de l'accessibilité PMR, le traitement des parties communes, la mise en conformité électrique / gaz, et la rénovation complète des pièces humides des logements et loge



Résidence Gatnot, la façade Est, état actuel.

Un modèle de financement partagé

Il est prévu que le coût de ces réhabilitations soit partagé. D'une part, Vallée Sud Habitat prend à sa charge une grande partie des travaux, conformément à son engagement en faveur de la transition énergétique et de l'amélioration du parc immobilier social. D'autre part, une fraction du coût est financée par une augmentation des loyers des résidents concernés. Cette hausse devant être com-

pensée par la diminution des dépenses liées à l'énergie, ce qui permet aux locataires de voir leurs charges globales diminuer au fil du temps.

Cette approche équilibrée garantit à la fois la viabilité économique du projet pour le bailleur et la protection du pouvoir d'achat des locataires. Les résidents peuvent ainsi profiter

d'une amélioration tangible de leur confort de vie sans que cela n'alourdisse durablement leur budget.

Un engagement pour l'avenir

Ces projets s'inscrivent pleinement dans la contribution de Vallée Sud Habitat à une transition écologique effective. ●●●



Bâtiment G et F, allée du Cèdre



Bâtiments K et J : 5, Allée du Cadran Solaire, vue depuis l'allée



RUE PERTHUIS, DES LOGEMENTS ET UNE CRÈCHE

L'évolution démographique de la commune de Clamart nécessite de construire de nouveaux logements et d'accroître sa capacité d'accueil des tout petits.

Au cœur d'un quartier pavillonnaire et d'un futur parc, Vallée Sud Habitat est partie prenante la construction d'un ensemble immobilier de 17 logements locatifs dont 3 maisons individuelles et d'une crèche municipale d'environ 60 berceaux. Ce projet s'articule autour d'un bâtiment collectif implanté en retrait de la rue Perthuis et de 3 maisons de ville situées à l'arrière de la parcelle.●●●



Le programme de logements locatifs prévoit 6 PLAI, 6 PLUS et 5 PLS, du type T1 au type T5.



Pour rendre la construction possible, des travaux de renforcement du sol ont été menés sur le site, qui était précédemment une carrière.

ARNAQUES À DOMICILE ET EN LIGNE, COMMENT LES ÉVITER ?

Dans un monde de plus en plus connecté les escroqueries se multiplient, ciblant souvent les personnes les plus vulnérables, notamment les seniors. Les tentatives « d'arnaques » se font souvent en ligne, mais peuvent aussi prendre la forme de visites à domicile.

En tant que bailleur social, il est de notre responsabilité de sensibiliser nos locataires afin qu'ils évitent les pièges tendus par des escrocs mal intentionnés. Voici un guide pour reconnaître les situations à risque et savoir comment réagir pour se protéger.

Les arnaques les plus fréquentes

Les faux agents à domicile

Ils se font passer pour des agents de service public, des techniciens, ou encore des représentants de Vallée Sud Habitat, et prétendent devoir vérifier des équipements, faire des réparations, ou collecter des paiements. Ils profitent de la confiance des locataires, surtout les plus âgés, pour obtenir de l'argent ou des informations personnelles.

- **Ne laissez entrer personne sans une carte professionnelle valide.** Tous les agents légitimes doivent présenter une identification. Vous pouvez également appeler directement le service ou l'entreprise pour confirmer la visite.
- **Ne payez jamais en espèces ou par carte bancaire sur place :** les agents légitimes ne demandent jamais de paiements à domicile. En cas de doute, refusez poliment et prenez contact avec votre bailleur pour vérifier.

Les arnaques en ligne

L'essor du numérique a multiplié les possibilités pour les escrocs d'atteindre leurs victimes à travers des e-mails, des messages textes ou des appels téléphoniques frauduleux.

Par exemple, **le phishing** : un e-mail ou un SMS prétendument envoyé par votre banque, les im-



pôts ou même votre bailleur social vous invite à cliquer sur un lien pour régler un problème urgent ou consulter une facture. En cliquant, vous êtes redirigé vers un faux site où vos informations personnelles ou bancaires sont volées.

Ou encore les **fausses offres** : vous recevez un e-mail ou une publicité proposant des travaux à prix cassés pour rénover votre logement ou améliorer son isolation.

- **Ne cliquez jamais sur un lien suspect :** si vous recevez un e-mail ou un SMS demandant des informations sensibles, vérifiez toujours en contactant directement l'organisme concerné, sans utiliser le lien fourni.
- **Méfiez-vous des offres trop belles** pour être vraies. Ne donnez jamais vos coordonnées bancaires ou des informations personnelles sans vérifier la légitimité du service.

Les arnaques par téléphone

Les escrocs peuvent se faire passer pour des or-

ganismes publics ou privés et vous demandent de régler une somme importante ou de partager vos informations personnelles.

Cela peut prendre la forme d'un faux employé de votre fournisseur d'électricité, qui appelle pour vous avertir d'une coupure imminente si vous ne payez pas une facture en retard par téléphone. Ou d'un prétendu agent des impôts qui indique que vous êtes éligible à un remboursement d'impôt et demande vos coordonnées bancaires pour le versement.

- **Ne partagez jamais d'informations sensibles au téléphone :** les organismes officiels ne demandent jamais vos informations bancaires par téléphone. En cas de doute, raccrochez et contactez l'organisme en question directement.
- **Ne vous laissez pas intimider :** les escrocs cherchent à vous mettre sous pression avec des menaces de coupure de service ou d'amende. Restez calme et vérifiez l'information par un autre canal.

PRÉVENTION INCENDIE



Cela arrive rarement, mais un incendie a souvent des conséquences dramatiques. En adoptant les bons réflexes et en restant attentifs à nos installations, nous pouvons réduire considéra-

blement les risques d'incendie dans nos logements.

Que faire pour prévenir les incendies ?

1. Entretien des appareils de chauffage (et ne pas couvrir les radiateurs).
2. Surveiller les installations électriques, ne pas brancher trop d'appareils sur une même prise, remplacer les rallonges endommagées ou usées.
3. En cuisine, toujours surveiller la cuisson, garder une cuisine propre.
4. Placer les bougies sur des surfaces stables et éloignées de tout matériau inflammable. Éteindre bougies et cigarettes.
5. Stocker les produits inflammables dans un endroit sûr, loin des sources de chaleur.

Que faire en cas d'incendie ?

1. Alerter les personnes présentes dans le logement, prévenir les voisins.
2. Appeler les secours : le 18 (pompiers) ou le 112 depuis un téléphone mobile.
3. Si l'incendie est limité à une petite zone (comme un appareil en feu) essayer d'éteindre les flammes avec un extincteur ou en couvrant le feu. Si l'incendie se propage, évacuer immédiatement. Fermer les portes derrière soi pour ralentir la progression des flammes. Utiliser les escaliers.
4. Si l'évacuation est impossible, s'abriter dans une pièce, fermer la porte et boucher les interstices avec des serviettes mouillées. Signalez sa présence depuis une fenêtre ou un balcon, en agitant un tissu visible, et attendre l'arrivée des pompiers. ●●●

SOUS-LOUER SON LOGEMENT SOCIAL, UNE PRATIQUE ILLÉGALE, IMMORALE ET FERMEMENT CONDAMNÉE !

La sous-location de logements sociaux est strictement interdite par la loi, notamment car elle va à l'encontre des principes d'équité et de solidarité sur lesquels repose l'attribution de ces logements. Un locataire de Vallée Sud Habitat vient d'être lourdement condamné, et rapidement expulsé.

La loi est claire : un locataire ne peut sous-louer son logement sans l'accord préalable et écrit du bailleur. Même avec cet accord, la sous-location à des tarifs supérieurs au loyer initial est également interdite.

Sous-louer un logement social est aussi une atteinte grave au droit fondamental au logement. Les logements sociaux sont attribués sur la base de critères sociaux précis, notamment en fonction des revenus des ménages, de leur situation sociale et de la taille de la famille. Lorsqu'un locataire sous-loue son logement, il prive ainsi une personne ou une famille en attente, parfois depuis des années, de l'accès à un logement adapté dont elle a besoin.

En France, la demande de logements sociaux est forte et les listes d'attente sont longues. Chaque sous-location empêche un ménage de pouvoir s'installer dans un logement décent et prolonge la précarité des demandeurs de logement.

Sous-louer son logement pour en tirer un profit personnel revient à détourner un mécanisme conçu pour protéger les plus vulnérables, au détriment de ceux qui en ont réellement besoin.

Un risque pour le sous-locataire aussi

La personne qui accepte de sous-louer un logement social s'expose à des risques impor-

tants. En plus d'être complice d'une infraction, elle se retrouve dans une situation très précaire, sans aucune protection juridique en cas de problème avec le locataire principal. Elle n'a pas de contrat de bail en bonne et due forme, ce qui signifie qu'elle peut être expulsée à tout moment, sans recours légal. ●●●

UN LOCATAIRE DE VALLÉE SUD HABITAT EXPULSÉ

Un locataire, relogé dans un appartement neuf, a été surpris en train de le sous-louer sur une plateforme en ligne au prix de 80 € la nuit.

La justice, saisie par Vallée Sud Habitat le 8 août 2024, vient de condamner fermement ce comportement par la résiliation du bail, la condamnation à expulsion sans délai, le paiement de l'arriéré de loyer, des indemnités d'occupation jusqu'à la libération du logement, le paiement de 11 300 € au titre des sous loyers perçus, le paiement de 2 000 € au titre du préjudice moral de Vallée Sud Habitat, etc. L'expulsion a été immédiatement autorisée par l'Etat et réalisée le 24 octobre.

Soit un total de condamnation de près de 20 000 €



EN BREF

SANTÉ MENTALE, VALLÉE SUD HABITAT PARTENAIRE DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE DE CLAMART S'ENGAGE



Vallée Sud Habitat est partenaire du conseil local de santé mentale de Clamart. L'objectif est de renforcer le lien entre le logement et le bien-être en facilitant l'accès à des ressources et des services adaptés. En travaillant avec des professionnels de la santé mentale, on peut prévenir les situations de détresse, améliorer la qualité de vie des résidents, et contribuer à une

meilleure cohésion sociale dans les quartiers. Cela favorise également la stabilité locative et prévient les expulsions liées à des difficultés psychologiques.

Par ailleurs, quatre sessions de sensibilisation à la santé mentale ont été organisées en septembre dernier pour les gardiens d'immeubles de Clamart et de Châtillon. Ces sessions ont permis aux participants de mieux comprendre les enjeux de la santé mentale, d'identifier et de réagir face à une personne en crise, notamment de se familiariser avec le syndrome de Diogène que l'on rencontre, malheureusement de plus en plus.



VOUS POUVEZ DÉSORMAIS DÉPOSER VOTRE DEMANDE DALO EN LIGNE !

Pour un service plus rapide et plus simple, l'État vient de créer pour la région francilienne un site Internet pour s'informer, déposer et suivre son dossier DALO (Droit Au Logement Opposable).



Si vous êtes dans l'une de ces situations, vous pouvez constituer un recours DALO en ligne :

- Sans domicile ou hébergé de façon précaire.
- Menacé d'expulsion sans solution de relogement.
- Logé dans un logement insalubre ou dangereux.
- Demandeur de logement social depuis plus de 4 ans.
- En situation de handicap ou avec des enfants à charge, logé dans un logement inadapté.